



43^{ème} EXPOSITION D'AVICULTURE
DE LA SOCIÉTÉ D'AVICULTURE VOSGIENNE
EXPOSITION NATIONALE – 27 & 28 NOVEMBRE 2021

5 Championnats

- Volailles : Championnat de France du Combattant Cou-Nu de Madagascar.
Championnat de France du Chabo.
Championnat Régional du Bantam Club de France
- Lapins : Championnat de France du Fauve de Bourgogne.
Championnat de France de l'Alaska.

Art 1 : L'exposition est régie par le règlement général des expositions de la SCAF, complété par le présent règlement et des dispositions particulières des clubs de races organisant leur Championnat de France. Elle est ouverte à tous les éleveurs d'animaux de basse-cour de race. Pour être primés, tous les sujets devront être identifiés suivant la réglementation en vigueur.

Art 2 : Droits d'inscription et classement.

La présentation des volailles et pigeons en couple n'est pas autorisée.

Unité	3,50€
Couple (ornement).....	6,50€
Trio / 1-2	8,00€
Parquet / 1-3	10,00€
Volière / 1-5	12,00€

Les volières ne seront composées que de sujets du même âge.

Cage de transit (échanges, etc...) *hors jugement*, 2 sujets maximum par cage.....2,00 €

Frais de secrétariat et Catalogue-Palmarès obligatoires..... 10,00 €

- 20 % pour les adhérents de la SAV, frais et catalogues compris

Les cages de transit, non jugées, sont destinées à rendre service aux éleveurs dans le cadre d'échanges ou autres cas de figure, mais elles sont soumises aux mêmes exigences sanitaires et de fonctionnement de l'exposition et les animaux devront être identifiés sur la feuille d'enlogement.

Art 3 : Inscriptions.

Les feuilles d'engagement dûment remplies seront accompagnées d'un chèque bancaire libellé au nom de la « Société d'Aviculture Vosgienne » et adressées à :

Jean-Paul CAURIER – 337 Chemin de Deyfosse – 88470 NOMPATELIZE

06 85 25 34 08 – jeanpaul.caurier@orange.fr

ou par virement n° IBAN : FR76 1027 8061 0100 0218 3964 527 – BIC : CMCIFR2A

Les numéros d'identification (bagues, tatouages et pastilles) devront figurer sur la **feuille d'enlogement** le jour de l'enlogement.

CLOTURE IRREVOCABLE DES INSCRIPTIONS : SAMEDI 30 OCTOBRE 2021 INCLUS

Art 4 : Mesures sanitaires.

Un contrôle vétérinaire sera effectué dès la réception des animaux. Tout sujet déclaré suspect à l'arrivée ou pendant l'exposition sera retiré et isolé, sans remboursement des

droits d'inscription. Les exposants devront s'assurer de toutes les garanties sanitaires imposées par les Services Vétérinaires de leur département ou de leur pays d'origine.

Un certificat de vaccination établi par un vétérinaire ou la facture d'achat du vaccin accompagnée d'une attestation sur l'honneur signée par un témoin est indispensable à l'inscription.

Art 5 : Réclamations.

Toute réclamation éventuelle devra parvenir au Commissaire Général dans les 15 jours après le dernier jour de l'exposition.

Art 6 : Calendrier de l'exposition.

Jeudi 25 novembre	13 h 30 à 20 h : réception des animaux.
Vendredi 26 novembre	8 h à 12 h : jugement.
Samedi 27 novembre	8 h 30 à 20 h : Ouverture au public. 11 h : Inauguration officielle. 20 h : Repas de gala.
Dimanche 28 novembre	8 h 30 à 15 h : Ouverture au public. 14 h : fermeture du bureau des ventes. 15 h : Début du délogement en fonction de l'éloignement.

Art 7 : Jugement.

Les opérations du jury seront faites à huis clos et les jugements seront sans appel. Le juge est souverain dans la classe de sujets qui lui incombe. Les juges et élèves-juges ne pourront pas prétendre aux prix dans la catégorie où ils officient. Il en sera de même s'ils participent à la Commission chargée de décerner les Grands Prix ou les titres de Champions.

Art 8 : Délogement.

Les sujets vendus pourront être retirés immédiatement dans la mesure où leur classe sera suffisamment représentée, sauf pour les Champions et Grands Prix qui attendront l'issue de l'exposition. Le délogement aura lieu dimanche 28, à partir de 15 h en tenant compte de l'éloignement.

Art 9 : Responsabilité.

La Société d'Aviculture Vosgienne prendra toutes les dispositions nécessaires à la bonne tenue de la manifestation. Elle assurera les soins aux animaux, garantit qu'ils disposeront de nourriture et d'eau pendant la durée de l'exposition.

Art 10 : La Société d'Aviculture Vosgienne se réserve de droit de refuser une personne en tant qu'exposant ou comme simple visiteur, sans obligation d'en fournir le motif.

Art 11 : Acheminement des animaux.

Les animaux doivent être à Epinal au plus tard le jeudi 25 novembre, avant 20 h, franco de port et dans des emballages corrects, respectant le bien-être animal, à l'adresse suivante :

**Exposition Nationale d'Aviculture
Centre des Congrès – 7 Avenue de Saint-Dié – 88000 EPINAL**

Art 12 : Transport.

Le transport aller-retour est à la charge des exposants. Il n'y aura pas de retour par transporteur : tous les animaux devront être repris le dimanche par les exposants ou par des groupes organisés.

Art 13 : Ventes.

Les sujets mis en vente devront comporter le prix en euro sur la feuille d'engagement : celui-ci sera majoré de 20% et figurera comme tel au catalogue. Toute vente doit passer par le bureau des ventes. Tous les contrevenants seront immédiatement exclus.

Art 14 : Bracelets.

Deux bracelets seront expédiés à chaque exposant en même temps que les numéros de cages, lui permettant de circuler librement, ainsi qu'une personne de son choix, pendant la durée de l'exposition.

Art 15 : Récompenses.

Champions de France en conformité avec les dispositions des clubs de races.

Grand Prix d'Exposition Volailles.

Grand Prix d'Exposition Palmipèdes d'Utilité et d'Ornement, Oiseaux de parc et d'ornement, Dindons, Faisans, Cailles, Colins, etc...

Grand Prix d'Exposition Lapins et Cobayes.

Grand Prix d'Exposition Pigeons et Tourterelles.

Grand Prix d'Honneur Grandes Races Volailles Françaises.

Grand Prix d'Honneur Grandes Races Volailles Etrangères.

Grand Prix d'Honneur palmipèdes domestiques, dindons ou pintades.

Grand Prix d'Honneur palmipèdes et oiseaux d'ornement.

Grand Prix d'Honneur Volailles naines.

Grand Prix d'Honneur Lapins grandes races.

Grand Prix d'Honneur Lapins races moyennes.

Grand Prix d'Honneur Lapins petites races.

Grand Prix d'Honneur Lapins races à fourrure.

Grand Prix d'Honneur Lapins races naines.

Grand Prix d'Honneur Cobayes.

Grand Prix d'Honneur Pigeons de Forme Français.

Grand Prix d'Honneur Pigeons de Forme Etrangers.

Grand Prix d'Honneur Pigeons de Structure – Cravatés et Tambours.

Grand Prix d'Honneur Pigeons Poules – Boulants et Caronculés.

Grand Prix d'Honneur Pigeons de Couleurs et de Vol.

Grand Prix d'Honneur Tourterelles.

Chaque GPH recevra une Coupe ou un trophée et une plaquette. Les catégories ne comportant pas un minimum de 20 sujets ne recevront pas de Grand Prix d'Honneur : un regroupement des catégories les plus faibles sera envisagé selon les inscriptions, à titre d'encouragement pour les éleveurs de races à faibles effectifs.

Il n'y aura pas de cumul de récompenses pour une même cage : seule la plus haute récompense sera attribuée.

Art 16 :

Tous les exposants, par le simple fait de leur engagement, déclarent adhérer à ce règlement et s'engagent à s'y conformer.

En fonction de la situation sanitaire au moment de l'exposition et des règlements nationaux en vigueur, le pass sanitaire sera peut-être obligatoire pour accéder à l'exposition...

Le Président,
Pascal RUMMELIN

Le Commissaire Général,
Jean-Paul CAURIER

DECLARATION RECAPITULATIVE D'INSCRIPTION

A adresser à :

**Mr Jean-Paul CAURIER – 337, Chemin de Deyfosse – 88470 NOMPATELIZE
03 29 58 45 73 ou 06 85 25 34 08**

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

Groupage de : Responsable :

DECOMPTE DES DROITS D'INSCRIPTION

La présentation des volailles et pigeons en couple n'est pas autorisée.

Unité	× 3,50 € = €
Couple d'ornement, trio.....	× 6,50 € = €
Trio / 1-2	× 8,00 € = €
Parquet / 1-3	× 10,00 € = €
Volière (1-5).....	× 12,00 € = €
Cages de transit (2 sujets par cage maximum)	× 2,00 € = €
Catalogue-palmarès et frais de secrétariat	+	10,00 €
Réduction de 20 % aux membres de la S.A.V.	- €
TOTAL	= €

**Chèque libellé à l'ordre de la Société d'Aviculture Vosgienne
ou par virement n° IBAN : FR76 1027 8061 0100 0218 3964 527 – BIC : CMCIFR2A**

Aucun retour ne sera assuré par transporteur

A,
le

Signature,

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 30 OCTOBRE 2021

CHAMPIONNAT DE FRANCE DU FAUVE DE BOURGOGNE

NOM Prénom

Adresse

Mail : Tél :

TABLEAU POUR L'INSCRIPTION DES SUJETS PARTICIPANT AU CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL

EPINAL 2021 (inscription de 6 sujets au maximum)

N° de cage	M ou F	N° de Tatouage (nécessaire à l'enlogement)	Prix de vente

Le Championnat de France individuel permet d'obtenir les titres de mâle Champion de France, de femelle Championne de France. Pour recevoir les récompenses correspondantes au classement des **15 meilleurs mâles et des 15 meilleures femelles ainsi qu'au Prix d'élevage, il sera exigé, à l'enlogement, la photocopie du bordereau d'achat des Cartes d'Origine**. Le titre de meilleure couleur peut être choisi également parmi les parquets. Le calcul, pour le classement du Championnat d'élevage (Titre de Champion de France d'Élevage), s'effectue sur les 4 meilleurs sujets inscrits dans le tableau ci-dessus. Les 5^{ième} et 6^{ième} sujets interviennent pour départager les éleveurs en cas d'égalité. (Voir le règlement du Championnat de France sur le site internet du CFELFB).

GRILLES CI-DESSOUS POUR L'INSCRIPTION DES SUJETS PARTICIPANTS AU CHAMPIONNAT DES PARQUETS (1 mâle et 3 femelles ou 2 mâles et 2 femelles ou 3 mâles et 1 femelle)

Tous les éleveurs membres ou non du CFELFB peuvent concourir pour le Championnat individuel ou de parquets sous réserve de présentation à l'enlogement de la photocopie du bordereau d'achat des CO. La présentation des Cartes d'Origines ne sera pas considérée comme valable. Traçabilité oblige !

ATTENTION : Chaque éleveur présentant des parquets peut, s'il le souhaite, mettre en vente individuellement un ou plusieurs sujets par parquet.

Parquet 1

N° de cage	M ou F	N° de Tatouage (nécessaire à l'enlogement)	Prix de vente

Parquet 2

N° de cage	M ou F	N° de Tatouage (nécessaire à l'enlogement)	Prix de vente

Parquet 3

N° de cage	M ou F	N° de Tatouage (nécessaire à l'enlogement)	Prix de vente

Parquet 4

N° de cage	M ou F	N° de Tatouage (nécessaire à l'enlogement)	Prix de vente



43^{ème} EXPOSITION D'AVICULTURE
DE LA SOCIÉTÉ D'AVICULTURE VOSGIENNE
EXPOSITION NATIONALE – 27 & 28 NOVEMBRE 2021

INFORMATIONS PRATIQUES

L'exposition aura lieu au **Centre des Congrès d'Epinal – Route de Saint-Dié – 88000 EPINAL**, dans un hall de 5200 m². Tous les animaux seront logés, dans la mesure du possible, sur un seul niveau. Ils disposeront d'eau et de nourriture dès leur arrivée, sauf consignes expresses des clubs.

Pour accéder à l'exposition, suivre les panneaux « **Centre des Congrès** », que ce soit à partir du Centre-Ville d'Epinal ou la 4 voies E 23 Nancy - Besançon. Un parking se situe aux côtés immédiats de l'exposition. Le centre-ville et la plupart des hôtels sont à proximité, et sont desservis par des lignes de bus.

Centre des Congrès – 7 Avenue de Saint-Dié – 88000 EPINAL (position GPS 48°11'08.8"N 6°28'.1"E)

REPAS : Vous pouvez prendre sur place les repas du jeudi au dimanche midi.

REPAS DE GALA : Prévu, sous réserve en fonction de la situation sanitaire au moment de l'exposition.

HEBERGEMENT : Les réservations sont laissées aux bons soins des exposants. Office du Tourisme d'Epinal : 6 Place Saint-Goëry – 88000 EPINAL, +33(0)3 29 82 53 32 /www.tourisme-epinal.com

ORGANISATION DU DELOGEMENT : Les animaux pourront être délogés le dimanche 28, après la remise des prix qui est programmée à 14 heures, sauf convention spéciale avec les clubs de races. Les feuilles de délogement, sur lesquelles figureront les animaux vendus, seront données aux exposants pour un délogement méticuleux et dans le calme. Les ventes seront payées après le délogement par chèque bancaire ou en espèces sur présentation de la feuille de délogement.